

1422

Mercredi 25 août 1971

Reconnaissance  
de l'Etat de Bahrein  
par la Suisse.

C o n f i d e n t i e l

Département politique. Proposition du 19 août 1971  
(annexe).

Vu la proposition du Département politique, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. L'Etat de Bahrein est reconnu par le Conseil fédéral dans les meilleurs délais.
2. Le Département politique est chargé de préparer un message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Chef de ce nouvel Etat.

Extrait du procès-verbal aux:

- EPD 35 (pour exécution)
- EVD 5

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

SAMUCCI

p.B.15.11.Bahrein - IN/fk

Berne, le 19 août 1971

DistribuéeCONFIDENTIELA u C o n s e i l f é d é r a lReconnaissance de l'Etat  
de Bahrein par la Suisse

1. L'Etat de Bahrein, une des Principautés du Golfe Persique sous protectorat britannique, est devenu indépendant le 14 août 1971. La question de la reconnaissance de ce nouvel Etat se pose dès lors au Conseil fédéral.
2. Bahrein a appartenu à l'Iran jusqu'au 16e siècle avant l'arrivée des Portugais, puis après leur règne de 1521 à 1602, par intermittence jusqu'en 1783. Au 19e siècle et par le traité de 1861, l'Angleterre, qui convoitait l'exploitation des perles que l'on trouvait en grande quantité dans la région, prit Bahrein sous sa protection et elle y installa par la suite son "Résident politique" responsable pour les "Etats truciaux" tout proches. En février 1968, en suite de l'annonce faite par la Grande-Bretagne de son intention de retirer ses forces militaires du Golfe Persique à fin 1971, Bahrein, Qatar et les 7 "Etats truciaux", appelés ainsi d'après la trêve maritime conclue entre eux et Londres en 1835, jetèrent les bases d'une "Fédération des Emirats arabes". L'inégalité des conditions économiques et les rivalités personnelles des émirs ont entravé la réalisation de ce projet. A l'heure actuelle, Bahrein a décidé de rester en dehors de la Fédération.
3. Bahrein est un archipel se composant de plus de 30 îles situées au milieu du Golfe Persique, en un endroit stratégique

à quelque 24 km du point le plus proche de l'Arabie Saoudite, 28 km environ de la pointe de la péninsule de Qatar et approximativement 240 km de la côte iranienne. Cinq îles seulement sont habitées, mais la quasi totalité de la population, d'environ 200'000 habitants en majorité de souche arabe, est concentrée sur trois îles dont celle de Bahrein proprement dite est de loin la plus étendue. La superficie totale de l'Etat de Bahrein est de 650 km<sup>2</sup>. La capitale, qui se trouve sur l'île de Bahrein, est Manama.

4. A cause de la concurrence japonaise, l'exploitation des perles, qui florissait au siècle dernier et au début de ce siècle, a pratiquement cessé au moment où l'on découvrit des gisements de pétrole. Ces gisements ne sont en rien comparables, pour ce qui est de leur importance, à ceux de certains Etats voisins du Golfe, mais une grande raffinerie, construite en 1936 pour la "Bahrein Petroleum Company" traite également le brut acheminé par oléoduc sous-marin depuis l'Arabie Saoudite. Parmi les réalisations récentes, il convient de mentionner la construction d'une usine d'aluminium qui devrait être achevée en 1972. A part quelques autres industries peu importantes, les principales activités économiques sont les services financiers, le commerce et l'artisanat. Bahrein est un des pays les plus riches du monde. Le revenu moyen par tête d'habitant est d'environ 162 US\$.

5. Les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Etat de Bahrein ne sont pas connus avec exactitude. Les chiffres figurent dans les statistiques suisses du commerce extérieur sous la rubrique "Arabie orientale" qui comprend, outre l'Etat de Bahrein, les autres émirats et les "Etats truciaux" du Golfe Persique. Nos exportations vers ces pays s'élevaient en 1969 et 1970 à un peu plus de 100 millions de Frs., les ventes de montres constituant l'essentiel de ces exportations. Quant aux

- 3 -

importations, elles ont atteint environ 70 millions de Frs. dont un peu plus de 50 millions de pétrole brut.

Aucun compatriote ne semble y être établi.

6. Le Chef de l'Etat de Bahrein, le Cheik Issa bin Sulman al Khalifa, a annoncé, lors de la proclamation de l'indépendance de son pays, qu'il avait demandé son admission à la Ligue arabe et à l'ONU. Il appartiendra à la prochaine Assemblée générale de décider, selon la recommandation faite le 18 août par le Conseil de Sécurité, de l'admission de ce nouvel Etat. Cependant, on peut d'ores et déjà s'attendre à ce que l'Etat de Bahrein soit reconnu par la plupart des pays et admis à l'ONU. Il paraît dès lors indiqué que le Conseil fédéral le reconnaisse dans les meilleurs délais, une pareille reconnaissance s'inspirant également du principe de l'universalité de nos relations extérieures. Suivant l'usage, cet acte serait manifesté par un message télégraphique de félicitations adressé par le Président de la Confédération à l'Emir de l'Etat de Bahrein.
7. La question de nos relations diplomatiques avec l'Etat de Bahrein fera l'objet d'une décision ultérieure (il ne pourra tout au plus s'agir que d'accréditer à Manama un de nos chefs de mission en poste dans un pays de la région).

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r

- 1) L'Etat de Bahrein est reconnu par le Conseil fédéral dans les meilleurs délais.

- 4 -

- 2) Le Département politique est chargé de préparer un message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Chef de ce nouvel Etat.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Graby'.

Extrait du procès-verbal au Département politique (en 35 exemplaires) pour exécution et au Département de l'économie publique pour son information.